



**Parcours « Avocat pénaliste »
18 heures de formation dans les locaux de Mentoris ou en visioconférence**

Thème : Procédure pénale

Objectifs de la formation : Acquérir les réflexes indispensables à l'exercice du métier d'avocat pénaliste pour défendre au mieux les intérêts de ses clients lors des différentes phases du procès pénal.

Prérequis : Être titulaire CAPA ou du CRFPA

Public visé : avocats et élèves avocats

Durée : 18 heures, réparties en dix ateliers de 2 heures, pendant cinq semaines

Encadrement :

- **Marie-Pompéi CULLIN**, avocat au Barreau de Paris
- **Romain BOULET**, avocat au Barreau de Paris
- **Hugues VIGIER**, avocat au Barreau de Paris
- **Laurence MARIANI**, avocat au Barreau de Paris
- **Victor ZAGURY**, avocat au Barreau de Paris
- **Béryl BROWN**, avocat au Barreau de Paris
- **Thibaud COTTA**, avocat au Barreau de Paris

Méthode : Au cours d'ateliers, les formateurs, tous avocats, transmettent un savoir-faire pratique. Les conseils prodigués sont fondés sur l'expérience que les formateurs se sont forgée à partir des dossiers qu'ils ont traités.

Moyens techniques et pédagogiques : Les formations sont dispensées en présentiel ou à distance.

- Formations en présentiel

Les formations en présentiel se tiennent dans des salles de réunion, en petits groupes, afin de faciliter les échanges avec les formateurs.

Les formateurs distribuent des supports pédagogiques, tels que des modèles d'actes.

A l'issue de chaque atelier, les participants signent une feuille de présence papier.

- Formations à distance

Les formations à distance sont diffusées en direct, au moyen d'un logiciel de webinaire (zoom ou google meet).

Les supports pédagogiques sont adressés par courriel.

A l'issue de chaque atelier, les participants signent une feuille de présence numérisée.

Contenu :

1. **Intervenir en garde à vue, le 10/05/22, 19h-21h**
2. **L'interrogatoire de première comparution (IPC), le 12/05/22, 19h-21h**
3. **Détention prison (JLD) / Visite en prison / DML), le 17/05/22, 19h-21h**
4. **L'instruction, le 19/05/22, 19h-21**
5. **La comparution immédiate, le 23/05/22, 19h-21h**
6. **L'audience correctionnelle, 31/05/22, 19h-21h**
7. **Soft law et foi du Palais, 02/06/22, 19h-21h**
8. **Cour d'assises, 07/06/22, 19h-21h**
9. **Préparation à la plaidoirie, 09/06/22**

Modalités d'évaluation et suivi :

A l'issue du parcours, un certificat de réalisation est remis après validation d'un questionnaire.

Modalité d'inscription et délais d'accès :

Pour vous inscrire, il convient, au plus tard deux jours avant le début de la formation, de vous rendre sur le site de mentoris (www.mentoris.fr).

La procédure d'inscription se déroule comme suit :

1. Sélectionnez le parcours avocat pénaliste
2. Cliquez sur « s'inscrire »
3. Validez la commande
4. Remplissez le formulaire d'inscription, après avoir validé que les objectifs pédagogiques correspondent à vos besoins.

Une fois votre inscription validée, nous vous adresserons la convention de formation. Une convocation vous sera envoyée par mail 48 heures avant le début de la formation.

Tarifs (**MENTORIS est exonéré de TVA conformément à l'article 261 du Code général des impôts*)

- formule « ateliers pratiques : 950€ (490€ pour les jeunes avocats et 350€ pour les élèves avocats)
- formule « ateliers pratiques et entraînements » : 1 430€

Contact

- mail : contact@mentoris.fr
- téléphone : 01.83.92.59.61

. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Mentoris tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi et la formation. Nous mettons tout en œuvre pour permettre au public en situation de handicap de bénéficier de nos formations, en organisant, le cas échéant, nos formations en présentiel dans des salles respectant les normes d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite.

Chaque situation étant particulière et afin d'étudier vos besoins, vous pouvez contacter Sarah Benbelkacem, référent handicap par mail : s.benbelkacem@mentoris.fr ou par téléphone au 01.84.25.65.00.

<p style="text-align: center;">Parcours « Avocat pénaliste » à la carte dans les locaux de Mentoris ou en visioconférence</p>
--

Thème : Procédure pénale

Objectifs de la formation : Acquérir les réflexes indispensables à l'exercice du métier d'avocat pénaliste pour défendre au mieux les intérêts de ses clients lors des différentes phases du procès pénal.

Prérequis : Être titulaire CAPA ou du CRFPA

Public visé : avocats et élèves avocats

Durée : 20 heures, réparties en dix ateliers de 2 heures, pendant cinq semaines

Encadrement :

- **Marie-Pompéi CULLIN**, avocat au Barreau de Paris
- **Laurence MARIANI**, avocat au Barreau de Paris
- **Romain BOULET**, avocat au Barreau de Paris
- **Hugues VIGIER**, avocat au Barreau de Paris
- **Victor ZAGURY**, avocat au Barreau de Paris
- **Béryl BROWN**, avocat au Barreau de Paris
- **Thibaud COTTA**, avocat au Barreau de Paris

Méthode : Au cours d'ateliers, les formateurs, tous avocats, transmettent un savoir-faire pratique. Les conseils prodigués sont fondés sur l'expérience que les formateurs se sont forgée à partir des dossiers qu'ils ont traités.

Moyens techniques et pédagogiques : Les formations sont dispensées en présentiel ou à distance.

- Formations en présentiel

Les formations en présentiel se tiennent dans des salles de réunion, en petits groupes, afin de faciliter les échanges avec les formateurs.

Les formateurs distribuent des supports pédagogiques, tels que des modèles d'actes.

A l'issue de chaque atelier, les participants signent une feuille de présence papier.

- Formations à distance

Les formations à distance sont diffusées en direct, au moyen d'un logiciel de webinaire (zoom ou google meet).

Les supports pédagogiques sont adressés par courriel.

A l'issue de chaque atelier, les participants signent une feuille de présence numérisée.

Contenu : Le participant choisit un à plusieurs ateliers parmi les ateliers du « parcours avocat contentieux pénaliste », dans une limite de cinq :

1. **Intervenir en garde à vue, le 10/05/22, 19h-21h**
2. **L'interrogatoire de première comparution (IPC), le 12/05/22, 19h-21h**
3. **Détention prison (JLD) / Visite en prison / DML, le 17/05/22, 19h-21h**
4. **L'instruction, le 19/05/22, 19h-21**
5. **La comparution immédiate, le 23/05/22, 19h-21h**
6. **L'audience correctionnelle, 31/05/22, 19h-21h**
7. **Soft law et foi du Palais, 02/06/22, 19h-21h**
8. **Cour d'assises, 07/06/22, 19h-21h**
9. **Préparation à la plaidoirie, 09/06/22**

Modalités d'évaluation et suivi :

Un certificat de réalisation est remis après validation d'un questionnaire.

Modalité d'inscription et délais d'accès :

Pour vous inscrire, il convient, au plus tard deux jours avant le début de la formation, de vous rendre sur le site de mentoris (www.mentoris.fr).

La procédure d'inscription se déroule comme suit :

1. Allez sur la page « à la carte »
2. Cochez, sous le « parcours avocat pénaliste », les ateliers auxquels vous souhaitez vous inscrire
3. Cliquez sur « validez la commande »
4. Validez la commande
5. Remplissez le formulaire d'inscription, après avoir validé que les objectifs pédagogiques correspondent à vos besoins.

Une fois votre inscription validée, vous recevrez un récapitulatif de votre commande ainsi qu'une facture. Nous vous adresserons la convention de formation sur demande.

Une convocation vous sera envoyée par mail 48 heures avant le début de la formation.

Tarifs (**MENTORIS est exonéré de TVA conformément à l'article 261 du Code général des impôts*)

- Un atelier : 120€
- Deux ateliers : 110€ par atelier
- A partir de trois ateliers : 100€ par atelier

Contact

- mail : contact@mentoris.fr
- téléphone : 01.83.92.59.61

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Mentoris tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi et la formation. Nous mettons tout en œuvre pour permettre au public en situation de handicap de bénéficier de nos formations, en organisant, le cas échéant, nos formations en présentiel dans des salles respectant les normes d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite.

Chaque situation étant particulière et afin d'étudier vos besoins, vous pouvez contacter Sarah Benbelkacem, référent handicap par mail : s.benbelkacem@mentoris.fr ou par téléphone au 01.83.92.59.61